

BULLETIN D'INSCRIPTION
VIDE GRENIER DU 17 SEPTEMBRE 2017 A VERTOU (collège St Blaise)

à compléter et à renvoyer accompagné des pièces demandées à :
COLLEGE ST BLAISE - APEL - Opération vide grenier
14 rue du Général de Gaulle - BP 2315 - 44123 VERTOU CEDEX

NOM :PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TEL : e-mail :
N° RCS (professionnels seulement) :

Je désire réserver emplacement(s) de 10 m² (joindre un chèque de 13 € par emplacement)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter, avoir pris toutes les dispositions nécessaires en matière d'assurance pour ce vide grenier et m'engage enfin à renoncer à tout recours à l'encontre des organisateurs et de la ville en cas de dommages ou vol subis.

Lu et approuvé (en manuscrit) : Signature : Date :

Pièces à retourner obligatoirement :

1. Le bulletin d'inscription ci-dessus complété et signé
2. Chèque de 13€ par emplacement à l'ordre de l'APEL ST BLAISE
3. Photocopie recto verso de votre carte d'identité non périmée
4. Attestation sur l'honneur dûment remplie (ci-dessous)

Organisateur : Association des parents d'élèves - Collège St Blaise
Adresse : 14, rue du Général de Gaulle - BP 2315 - 44123 VERTOU CEDEX

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER

se déroulant le **17 SEPTEMBRE 2017** à **VERTOU**

Je soussigné(e),

Nom :Prénom :
Né(e) le à Département : Ville :
Adresse :
CP : Ville :
Tél : E-mail :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le par
N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de€ pour emplacement(s) d'environ 10 m² chacun

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

VIDE GRENIER DU 17 SEPTEMBRE 2017 A VERTOU (collège St Blaise)

(Organisé par l'association des parents d'élèves St Blaise et St Joseph au profit exclusif des enfants des écoles)

Règlement du vide grenier (à lire attentivement)

1- L'encaissement de votre chèque vaut inscription. Toutefois pour des raisons d'organisation, **vous devez avoir reçu une confirmation écrite de l'enregistrement** de votre demande avant de vous présenter au vide grenier. Cette confirmation pourra être faite par l'organisateur par voie postale ou par e-mail. Le nombre d'emplacements étant, par sécurité, limité, les inscriptions peuvent cesser à tout moment.

Tout dossier incomplet (ex : pièce d'identité périmée, attestation sur l'honneur non remplie) ne sera pas pris en compte.

Aucun remboursement ne sera fait après inscription, même en cas d'absence de l'exposant le jour du vide grenier.

2- **Les emplacements sont attribués par les organisateurs.**

3- Les exposants seront accueillis par les organisateurs **à partir de 7 heures** à l'entrée du collège Boulevard des Sports. Ils seront guidés à leur emplacement **par les organisateurs**.

Les emplacements sont d'environ 10 m² (1 emplacement = 13€). Aucune table n'est fournie.

Les invendus et les déchets sont OBLIGATOIREMENT repris par les exposants à la fin de la manifestation : **le site doit être aussi propre avant qu'après la manifestation.**

4- Lors de la manifestation, boissons et restauration seront proposés à la vente **par les organisateurs exclusivement.**

5- Les véhicules des exposants ne seront autorisés sur le site que lors de l'installation et du rangement. Un parking sera réservé pour les exposants sur le site du collège.

TOUT EXPOSANT CONTREVENANT A CE REGLEMENT SERA EXCLU DU VIDE GRENIER.

Renseignements : [facebook.com/ApelStBlaise](https://www.facebook.com/ApelStBlaise) ou saintblaiseapel@laposte.net ou au 02 40 75 02 78